



APPEL A PROJETS 2018

Déploiement d'actions en faveur du développement durable des usages maritimes, de la protection, de la mise en valeur et de la connaissance de l'environnement littoral et marin

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT





AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public de l'État à caractère administratif, créé par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et régie par le décret n° 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité.

L'Agence française pour la biodiversité exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Elle vient, sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, en appui aux acteurs publics, mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public et mobilise également les citoyens autour d'actions en faveur de la biodiversité.

En application du code de l'environnement, le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité a délégué par délibération n°2017-05 du 21 février 2017 la faculté, pour le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, de fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers que le Parc pourrait engager pour soutenir ou promouvoir certains types d'opérations en lien avec le plan de gestion.

Créé par le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011, le Parc naturel marin du golfe du Lion est le premier parc naturel marin de Méditerranée et le troisième en France après ceux d'Iroise et de Mayotte. Les trois piliers fondamentaux de l'outil parc naturel marin sont : l'amélioration des connaissances, la protection du patrimoine marin et le développement durable.

www.afbiodiversite.fr
www.parc-marin-golfe-lion.fr



REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2018

Déploiement d'actions en faveur du développement durable des usages maritimes, de la protection, de la mise en valeur et de la connaissance de l'environnement littoral et marin

Lors de sa session du 6 février 2018, le conseil de gestion a fixé les thématiques, les modalités et les critères d'attribution des concours financiers que le Parc peut engager pour soutenir ou promouvoir certains projets ou actions qui pourront contribuer aux objectifs du plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Le conseil de gestion a déterminé le principe d'un appel à projets d'ensemble au sein duquel quatre thématiques sont définies.

Thématique 1 : Sensibiliser, valoriser et communiquer sur les démarches éco-responsables et sur l'environnement marin

Thématique 2 : Réduire les impacts, protéger, restaurer les ressources et l'environnement marins

Thématique 3 : Initier ou renforcer des démarches de développement durable des activités maritimes et usages nautiques

Thématique 4 : Accroître la connaissance et le suivi de l'environnement marin

Tout projet soumis doit impérativement être indexé à l'une des quatre thématiques.

Les objectifs et cadres pour chacune de ces thématiques sont détaillés ci-après.

Quelle que soit la thématique, le montant maximum du concours financier du Parc est de 80 % (TTC) du coût total du projet.

L'enveloppe disponible pour chacune des thématiques est à titre indicatif de 47 000 euros. Pour autant, l'Agence française pour la biodiversité se réserve la possibilité d'ajuster ledit budget.

Cet appel à projets est diffusé à compter du 19 février 2018. Il sera clos le 15 avril 2018, à minuit.

**Si nécessaire, l'ensemble des pièces relatives à la constitution
du dossier de candidature est disponible
sur le site : <http://www.parc-marin-golfe-lion.fr/>**



REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS 2018

DOSSIER DE PRESENTATION

Période de soumission des candidatures

19 février 2018 – 15 avril 2018

Tout projet soumis doit être indexé à l'une des quatre thématiques.

Thématique 1 : Sensibiliser, valoriser et communiquer sur les démarches éco-responsables et sur l'environnement marin

Thématique 2 : Réduire les impacts, protéger, restaurer les ressources et l'environnement marins

Thématique 3 : Initier ou renforcer des démarches de développement durable des activités maritimes et usages nautiques

Thématique 4 : Accroître la connaissance et le suivi de l'environnement marin

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJETS

L'objectif de cet appel à projets est de concourir au développement durable des usages maritimes, à la protection, à la mise en valeur et à la connaissance de l'environnement naturel littoral et marin. Ce cadrage général répond aux priorités fixées au niveau du plan d'actions 2018 du Parc naturel marin du golfe du Lion et s'inscrit dans les missions et thématiques de l'actuelle feuille de route de l'AFB.

Le concours financier que l'Agence française pour la biodiversité souhaite accorder aux initiatives candidates obéit à la nécessité d'encourager les acteurs du territoire vis-à-vis de projets s'inscrivant également dans le cadre des objectifs de long terme du plan de gestion du Parc. A ce titre, pour chaque thématique sont identifiés des types d'actions précis permettant aux candidats de se positionner et d'affirmer la pertinence de leurs projets.

Thématique 1 : Sensibiliser, valoriser et communiquer sur les démarches éco-responsables et sur l'environnement marin

L'appel à projets a pour objet de soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans une démarche de développement d'actions informatives, pédagogiques, concourant à l'accroissement de l'intérêt pour le patrimoine naturel marin, et plus précisément, qui contribuent à :

- *organiser et déployer des actions pédagogiques et éducatives à partir d'outils et méthodes de découverte, d'initiation et d'apprentissage à l'environnement marin pour en élargir l'intérêt auprès des populations locales ;*
- *concevoir des supports et des contenus innovants et interactifs pour découvrir ou redécouvrir plus largement et facilement les richesses naturelles littorales, marines et sous-marines ainsi que les enjeux de gestion.*

Ces projets peuvent prendre des formes multiples, allant de panneaux informatifs à des jeux pédagogiques, ou encore des prestations de découverte du milieu marin et de ses richesses.

Thématique 2 : Réduire les impacts, protéger, restaurer les ressources et l'environnement marins

Cette thématique couvre l'ensemble des interventions sur le milieu (installations, équipements, etc.) visant principalement la réduction des impacts anthropiques et des pollutions du milieu marin ou la restauration d'habitats. Concrètement, les types d'action suivants peuvent être soutenus dans le cadre de cette thématique (liste non exhaustive) :

- *expérimenter des équipements, des solutions ou technologies alternatives à plus faible impact environnemental pour réduire à la source les pollutions ;*
- *expérimenter des installations visant à recréer des habitats naturels ;*
- *acquérir des équipements permettant de limiter l'impact de certaines activités sur le milieu marin ;*
- *etc.*

Thématique 3 : Initier ou renforcer des démarches de développement durable des activités maritimes et usages nautiques

Cette thématique de l'appel à projets vise à organiser ou renforcer les bonnes pratiques liées aux activités maritimes dans le cadre de leur développement durable.

Concrètement, les types d'action suivants peuvent être soutenus dans le cadre de cette thématique (liste non exhaustive) :

- *mettre en œuvre ou renforcer des démarches globales éco-responsables lors d'événements sportifs ou d'activités nautiques ;*
- *élaborer et mettre en œuvre des plans de formation à destination de publics ciblés du territoire ;*
- *etc.*

Thématique 4 : Accroître la connaissance et le suivi de l'environnement marin

Cette thématique s'inscrit dans un contexte d'observations à long terme des différentes composantes écologiques et économiques du Parc permettant d'étudier leurs variations dans un contexte global de changement climatique.

Concrètement, les types d'action suivants peuvent être soutenus dans le cadre de cette thématique (liste non exhaustive) :

- *mettre en œuvre des études et suivis ciblés sur l'amélioration des connaissances concernant la distribution, l'abondance, les captures ou les tendances des espèces ;*
- *etc.*

Sur cette thématique, la priorité sera donnée aux études visant les espèces d'intérêt halieutique.

ACTE DE CANDIDATURE

Pour être recevable, un acte de candidature, d'initiative individuelle ou collective, devra être porté par une structure représentée par une personne morale de droit public ou de droit privé. Ainsi et concrètement, cet appel à projets s'adresse notamment aux collectivités, aux entités gestionnaires d'équipements à vocation pédagogique et artistique, aux entités gestionnaires d'équipements ou infrastructures nautiques et portuaires, aux établissements scolaires et universitaires, aux entités associatives ou à but lucratif et aux entreprises privées souhaitant développer ou consolider des actions participant au développement durable du territoire du Parc et concourant aux objectifs de l'appel à projets.

Un dossier de candidature, associé à cet appel à projets, est à renseigner : il comprend, notamment, une description du projet, le plan de financement et les pièces administratives requises.

Cet appel à projets est diffusé à compter du 19 février 2018. Il sera clos le 15 avril 2018 à minuit.

CRITERES DE SELECTION

Dans un premier temps, les services du Parc naturel marin du golfe du Lion, à qui sera adressé le dossier de candidature, attesteront de sa recevabilité, sur le plan des pièces et documents à fournir.

Puis les candidatures seront évaluées, notamment selon les éléments d'appréciation suivants :

- Organisation du dossier : identification des objectifs et des actions concrètes pour les atteindre
- Clarté et cohérence du budget : investissements, matériels, temps homme, etc.
- Pertinence : adéquation avec le cadre de la thématique choisie (1, 2, 3 ou 4) et démonstration du gain du projet pour le territoire
- Potentiel démonstratif et de dissémination à l'échelle du Parc

L'application de ces critères sera conduite par les services du Parc naturel marin du golfe du Lion. Cet exercice d'évaluation des projets proposés permettra de constituer un rapport de présentation pour chacun des projets déposés et techniquement recevables. Ces rapports seront transmis au conseil de gestion ou au bureau du Parc.

DESIGNATION DES LAUREATS

Le conseil de gestion ou le bureau du Parc naturel marin examinera l'ensemble des projets recevables au plus tard mi-juin 2018 et décidera des projets lauréats et du financement attribué.

A l'issue de cette session, les candidats seront informés des votes délibératoires.

Il est rappelé que l'attribution d'un concours financier relève du pouvoir discrétionnaire de l'administration.

DEPENSES ELIGIBLES

Pour cet appel à projets, la période d'éligibilité des dépenses débute à compter de la signature de l'acte juridique de l'Agence française pour la biodiversité confirmant le versement du concours financier et ce, jusqu'au 15 octobre 2019.

Les dépenses éligibles sont :

- la réalisation d'études, l'élaboration de méthodes et le développement de solutions expérimentales ;
- l'investissement pour l'achat de matériel ou d'équipements, y compris informatiques ;
- la création d'outils de communication, de référentiels et supports de découverte, de valorisation, d'initiation et d'apprentissage pédagogiques ;
- l'organisation d'événementiels, d'ateliers, de rencontres ou d'excursions ;
- les dépenses liées à la valorisation de temps homme ou à des dépenses de personnel (pour les candidats personnes morales de droit public, les dépenses éligibles concernent uniquement le personnel contractuel non permanent directement affecté au projet ou les indemnités de stage).
Sont exclues les dépenses de personnels permanents pour les candidats personnes morales de droit public.

CAS PARTICULIER DES LAUREATS EXERCANT UNE ACTIVITE ECONOMIQUE

Le lauréat qui exerce une activité économique (le fait d'offrir des biens et des services sur un marché) devra, pour recevoir le concours financier, attester qu'il répond aux exigences du règlement des *minimis*, c'est-à-dire ne pas avoir dépassé le plafond de 200 000 € d'aides dites de *minimis* sur une période de 3 exercices fiscaux.

TAUX DU CONCOURS FINANCIER

Le montant maximum du concours financier du Parc est de **80 % du coût total du projet**.

L'enveloppe globale ouverte pour cet appel à projets est à titre indicatif de 47 000 euros par thématique. L'Agence française pour la biodiversité se réserve la possibilité d'ajuster cette enveloppe.

Ce concours financier est indépendant de toute autre forme de financements complémentaires recherchés ou obtenus auprès de tiers : il importe néanmoins de respecter le cadre d'attribution du concours alloué, soit une réalisation de la dépense au plus tard le 15 octobre 2019.

MODALITES DE VERSEMENT DU CONCOURS FINANCIER

Après délibération du bureau et/ou du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, les candidats seront informés des choix exprimés. L'attribution de ce concours pourra être conditionnée à l'obtention de pièces complémentaires ou précisions éventuelles.

En fonction du montant financier alloué, le versement pourra être effectué en une fois ou en deux fois sous la forme suivante :

- un acompte de 30 % maximum à réception de la décision attributive de subvention signée par le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité, ou son représentant mandaté,
- le solde au terme du projet, sur présentation d'un récapitulatif des dépenses et copies des factures portant la mention du règlement effectué au terme de l'opération.

En cas de non-réalisation du projet ou de réalisation partielle, l'aide versée par l'AFB pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Les lauréats s'engagent à :

- respecter les engagements que le candidat aura exposés pour répondre à l'éligibilité du projet (c'est-à-dire les actions envisagées, les suivis complémentaires, etc.) ;
- transmettre le cas échéant, certaines précisions quant à leur projet et éventuellement des pièces complémentaires pour la finalisation de leur dossier de candidature ;
- reconnaître l'AFB/le Parc comme partenaire du projet en faisant figurer les logos du Parc naturel marin du golfe du Lion et de l'AFB dans les supports de communication liés au projet, après s'être assuré de l'accord des services du Parc ;
- présenter de manière synthétique les résultats du projet afin que ceux-ci puissent être accessibles au plus large public.

DEPOT DES CANDIDATURES

Le porteur de projet devra renseigner le dossier de candidature, téléchargeable sur le site internet du Parc naturel marin du golfe du Lion (www.parc-marin-golfe-lion.fr) ou disponible sur simple demande par téléphone ou courrier. Le dossier complété sera adressé :

- soit par courrier, à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur
Parc naturel marin du golfe du Lion
2 impasse Charlemagne
66 700 Argelès sur Mer

- soit par courrier électronique à : parcmarin.golfe-lion@afbiodiversite.fr, avec pour objet [Appel à projets 2018] et le nom du candidat.

Date limite d'envoi des dossiers par courrier postal ou électronique

15 avril 2018, à minuit.

Un accusé de réception sera envoyé au porteur de projet. Ce dossier devra être complété dans sa totalité. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération. Des pièces administratives complémentaires pourront être demandées au porteur de projet.

CONTACTS

Parc naturel marin du golfe du Lion
2 impasse Charlemagne
66 700 Argelès sur Mer
Standard: 04 68 68 40 20
parcmarin.golfe-lion@afbiodiversite.fr

Le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion est à consulter à partir du lien suivant :
<http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-du-golfe-du-Lion/Documentation-du-Parc/Plan-de-gestion-du-Parc-naturel-marin-du-golfe-du-Lion>